

# Comité permanent des comptes publics

## Rôle du Comité

Le Comité permanent des comptes publics (le Comité) est habilité à examiner les rapports de la vérificatrice générale et les Comptes publics, et à faire part à l'Assemblée législative de ses observations, de ses opinions et de ses recommandations à leur égard. Ces rapports sont réputés être renvoyés en permanence au Comité dès qu'ils sont déposés. Le Comité étudie et évalue diverses questions, puis en fait rapport à l'Assemblée législative, notamment en ce qui concerne l'économie et l'efficacité des activités du gouvernement et du secteur parapublic ainsi que l'efficacité des programmes gouvernementaux dans la réalisation de leurs objectifs.

En vertu des articles 16 et 17 de la *Loi sur le vérificateur général*, le Comité peut aussi demander à la vérificatrice générale d'examiner toute question relative aux Comptes publics ou d'accomplir une mission spéciale en son nom.

Le Comité tient normalement des audiences pendant l'année lorsque l'Assemblée législative siège, pour traiter de questions soulevées dans notre Rapport annuel ou nos rapports spéciaux, puis il peut présenter ses observations et ses recommandations à l'Assemblée législative.

## Nomination au Comité et composition

Les membres du Comité sont nommés par motion de l'Assemblée législative. La composition du Comité est proportionnelle à la représentation des partis politiques à l'Assemblée législative. Tous les membres ont le droit de vote pour les motions, à l'exception du président qui ne peut voter qu'en cas d'égalité des voix. Le Comité est habituellement établi pour la durée de la législature, c'est-à-dire à compter de l'ouverture de la première session suivant immédiatement des élections générales jusqu'à la dissolution de l'Assemblée législative.

En conformité avec le Règlement de l'Assemblée législative et par suite des élections tenues en juin 2014, les membres du Comité ont été nommés le 16 juillet 2014. Le président et la vice-présidente ont été élus le 22 octobre 2014 lors de la première réunion du Comité. En septembre 2017, la composition du Comité était la suivante :

- Ernie Hardeman, président, Parti progressiste-conservateur
- Lisa MacLeod, vice-présidente, Parti progressiste-conservateur
- Bob Delaney, Parti libéral
- Vic Dhillon, Parti libéral
- Han Dong, Parti libéral
- John Fraser, Parti libéral
- Percy Hatfield, Nouveau parti démocratique
- Randy Hillier, Parti progressiste-conservateur
- Monte Kwinter, Parti libéral

## Rôle consultatif de la vérificatrice générale auprès du Comité

Conformément à l'article 16 de la *Loi sur le vérificateur général*, sur demande du Comité, la vérificatrice générale, souvent accompagnée de cadres supérieurs, assiste aux réunions du Comité pour l'aider à faire des examens et à tenir des audiences concernant notre Rapport annuel, les Comptes publics de l'Ontario et tout rapport spécial produit par notre Bureau.

## Méthodes et activités du Comité

Le Comité peut se réunir chaque semaine lorsque siége l'Assemblée législative et, avec l'approbation de cette dernière, à tout autre moment de son choix. Toutes les réunions sont publiques, à l'exception de celles réservées à l'établissement de l'ordre du jour et à la préparation des rapports du Comité. Toutes les délibérations publiques du Comité sont consignées dans le Journal des débats, c'est-à-dire le procès-verbal intégral officiel des débats, discours et autres délibérations de l'Assemblée législative.

Le Comité choisit des dossiers d'intérêt dans notre Rapport annuel et nos rapports spéciaux, et il tient des audiences à leur sujet. Il examine généralement des sections du chapitre du Rapport annuel consacré aux audits de l'optimisation des ressources et des chapitres faisant état de l'avancement des mesures prises. En temps normal, chacun des trois partis politiques choisit, chaque année, trois audits ou autres sections de notre Rapport annuel, qui sont soumis à l'examen du Comité.

À chaque audience, la vérificatrice générale, des cadres supérieurs de son Bureau et un chercheur

du Service de recherches de l'Assemblée législative communiquent au Comité les informations pertinentes sur la section applicable de notre Rapport annuel. Le chercheur prépare un cahier d'information qui comprend les réponses du ministère ou de l'organisme de la Couronne ou du secteur parapublic faisant l'objet de l'audit ou de l'examen. Normalement, le Comité demande à des cadres supérieurs des entités auditées de comparaître à l'audience pour répondre aux questions de ses membres. Comme notre Rapport annuel traite de questions opérationnelles, administratives et financières plutôt que stratégiques, on demande rarement aux ministres d'assister aux réunions. Une fois les audiences du Comité terminées, le chercheur peut préparer un rapport préliminaire conformément aux instructions du Comité, qui présente généralement ses conclusions à l'Assemblée législative.

Le greffier du Comité demande aussi chaque année aux entités auditées non convoquées aux audiences d'informer le Comité des mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées et aux autres préoccupations soulevées dans nos rapports.

## Réunions tenues

Le Comité s'est réuni à 23 reprises entre septembre 2016 et août 2017. Les sujets traités lors de ces réunions incluaient les Comptes publics de l'Ontario, le Programme d'inspection de la qualité des foyers de soins de longue durée, la planification du réseau d'électricité, la propriété intellectuelle des universités, la santé mentale des enfants et des jeunes, les factures des médecins, le fonctionnement des grands hôpitaux communautaires, Emploi Ontario, l'adjudication et la surveillance des marchés de construction de l'infrastructure routière, et les contrôles généraux de l'information et de la technologie de l'information. Bon nombre de ces

réunions ont comporté des audiences auxquelles des représentants du gouvernement et du secteur parapublic ont été appelés à comparaître pour témoigner devant le Comité et répondre à ses questions au sujet des observations formulées dans nos rapports. D'autres réunions ont été consacrées aux travaux du Comité, à la rédaction de ses rapports ou à la présentation d'information par la vérificatrice générale.

## Rapports du Comité

Le Comité rédige des rapports sur son travail qui sont déposés à l'Assemblée législative. Ces rapports résument l'information recueillie par le Comité durant ses réunions et contiennent ses observations et recommandations. Une fois déposés, les rapports du Comité sont accessibles au public par l'entremise du greffier du Comité ou en ligne à l'adresse [www.ontla.on.ca](http://www.ontla.on.ca), de même que sur notre site Web à l'adresse [www.auditor.on.ca](http://www.auditor.on.ca).

En général, les rapports du Comité comprennent des recommandations et demandent à la direction du ministère ou de l'organisme de la Couronne ou du secteur parapublic de communiquer ses réponses au greffier du Comité dans un délai prescrit. Au 30 septembre 2017, le Comité travaillait à la rédaction de cinq rapports, et il avait déposé les huit rapports suivants à l'Assemblée législative depuis notre dernier rapport sur ses activités :

- 17 octobre 2016 : Stratégie visant des écoles saines
- 1<sup>er</sup> décembre 2016 : Centres d'accès aux soins communautaires – Programme de soins à domicile
- 5 décembre 2016 : Améliorer la reddition de compte
- 8 décembre 2016 : Hydro One – Gestion des actifs de transport et de distribution de l'électricité

- 21 mars 2017 : Planification du réseau d'électricité
- 13 avril 2017 : Propriété intellectuelle des universités
- 17 mai 2017 : Comptes publics de la province
- 29 mai 2017 : Programme d'inspection de la qualité des foyers de soins de longue durée

Un des huit rapports déposés par le Comité (Stratégie visant des écoles saines) était un rapport de suivi rédigé par notre Bureau qui figurait dans notre *Rapport annuel 2015*. Le Comité a appelé des témoins à comparaître à l'audience pour discuter des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de nos recommandations. Cinq des autres rapports déposés par le Comité faisaient suite à certains de nos audits de l'optimisation des ressources de 2015 : Centres d'accès aux soins communautaires — Programme des soins à domicile, Hydro One – Gestion des actifs de transport et de distribution de l'électricité, Planification du réseau d'électricité, Propriété intellectuelle des universités, et Programme d'inspection de la qualité des foyers de soins de longue durée. Les deux autres rapports déposés par le Comité concernent le chapitre 5 (Améliorer la reddition de compte) et le chapitre 2 (Comptes publics de la province) de notre *Rapport annuel 2015*.

Le volume 2 de notre Rapport annuel contient nos audits de suivi des recommandations formulées par le Comité dans tous ses rapports. Chacune des sections du rapport présente :

- les recommandations figurant dans le rapport initial du Comité;
- les réponses de l'entité auditée aux recommandations du Comité;
- un tableau récapitulatif de l'état des mesures prises en réponse aux recommandations du Comité (pleinement mise en oeuvre, en voie de mise en oeuvre, etc.).

## Rapports spéciaux

En vertu de l'article 17 de la *Loi sur le vérificateur général*, l'Assemblée législative, le Comité permanent des comptes publics ou un ministre de la Couronne peuvent confier des tâches spéciales au vérificateur général. Ces tâches spéciales n'ont cependant pas priorité sur les autres fonctions exercées par le vérificateur général, et celui-ci peut refuser une tâche qui lui est demandée par un ministre de la Couronne si, de l'avis du vérificateur général, la tâche pourrait s'avérer incompatible avec ses autres fonctions.

Depuis quelques années, lorsque nous recevons une demande spéciale, nous cherchons généralement à obtenir le consentement du demandeur pour que le rapport spécial soit déposé à l'Assemblée législative et rendu public à ce moment-là.

Le 27 septembre 2017, le Comité permanent des comptes publics a adopté une motion nous demandant de mener un audit des gares GO

que Metrolinx propose d'aménager à Kirby et Lawrence East. Le 25 octobre 2017, le Comité a adopté une autre motion nous demandant d'auditer l'Office de protection de la nature de la péninsule du Niagara. Ces rapports d'audit seront déposés en 2018.

## Conseil canadien des comités des comptes publics

Le Conseil canadien des comités des comptes publics (CCCCP) se compose de délégués des comités des comptes publics fédéral, provinciaux et territoriaux de l'ensemble du pays. Il tient une conférence annuelle conjointe avec le Conseil canadien des vérificateurs législatifs pour discuter de questions d'intérêt commun.

La 38<sup>e</sup> conférence annuelle s'est tenue à Fredericton (Nouveau-Brunswick), du 10 au 12 septembre 2017.